



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 janvier 2020 à 18h30.

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-quatre janvier, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, régulièrement convoqué le lundi vingt janvier deux mille vingt, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Date de convocation du conseil municipal : le lundi 20 janvier 2020.

Présents : M. Patrick BAUDIN, Mme Christelle CHEVALIER, M. Henri DUTHIN, Mme Brigitte DAULIAC, M. Henri ESCUDERO, Mme Dominique FORMENT, M. Christophe JACOBS, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Martine MOREAU, Mme Francine PIENS, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Didier BOURSIER (procuration à M. Henri DUTHIN), Mme Christel DELORD (procuration à M. H. ESCUDERO), M. Yannick GOTTIS (procuration à Mme Marlène LAGOUARDE), M. Patrick HOSTEIN (procuration à Mme Christine TRIVES), M. Patrick NURBEL (procuration à M. Patrick BAUDIN).

Absents excusés :

Absents : M. Jean-Claude GALMOT, Mme Martine JOURDAN, M. Jean-Yves LALANDE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Il procède à l'appel des membres du conseil municipal, annonce les procurations et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose à Madame Martine MOREAU d'être secrétaire de séance. Cette dernière a accepté et Monsieur le Maire l'en a remerciée.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier remis par M. Patrick NURBEL pour lecture devant l'assemblée.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de transmission au conseil départemental (PMI) et à la caisse d'allocations familiales (CAF) de la pétition remise en mairie au sujet de l'ouverture prochaine d'une nouvelle maison d'assistantes maternelles (MAM). Madame Christelle CHEVALIER remercie Monsieur le Maire pour la transmission de ce courrier.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente (mardi 17 décembre 2019)
- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 – Programme travaux du groupe scolaire Josette Calvo 2020
- Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020 – Sécurisation des écoles

- Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020 – Equipement de la police municipale (gilet pare-balles et caméra piéton)
- Octroi et organisation de la protection fonctionnelle de M. Christophe JACOBS
- Convention de partenariat pour la gestion et la valorisation du site de Bronturon (SEPANSO – Société CEMEX GRANULATS SUD-OUEST – Commune d’Avensan)
- Bilan annuel d’activités de gestion des cours d’eau du SMBVJCC – année 2019
- Questions diverses et informations

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (MARDI 17 DECEMBRE 2019)

Monsieur le Maire propose l’adoption du procès-verbal de la séance précédente. Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 17 décembre 2019 est adopté à l’unanimité.

2- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire procède à la lecture des décisions prises depuis le conseil municipal du mardi 17 décembre 2019 :

| | | | | | |
|-------------|---|----------------|------------------|-------------------|------------|
| DC-2020-001 | Acquisition de tapis de fleurs été -hiver | Chamoulaud SAS | 1 056,58 € HT | 1 162,24 € TTC | 07/01/2020 |
|-------------|---|----------------|------------------|-------------------|------------|

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020 – REFECTION DE LA TOITURE, DES PLAFONDS ET RENOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES – Délibération n°2020/01/01

Le rapporteur : M. Henri ESCUDERO, 1^{er} adjoint

Le conseil municipal de la commune d’AVENSAN,

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu la circulaire préfectorale du 27 décembre 2019 relative à la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 ;

Considérant que les travaux de construction, extension ou restructuration, grosses réparations (travaux hors VRD, hors matériel et mobilier, hors travaux d’entretien) relatifs aux bâtiments scolaires publics du 1^{er} degré font partie des opérations d’investissement prioritaires pour l’année 2020 ;

Considérant que la commune d’Avensan est éligible à la DETR en 2020 et que la programmation des travaux du groupe scolaire pour l’année 2020 comportera la réfection de la toiture d’un bâtiment scolaire (bâtiments 2 et 3), des plafonds et de leur isolation (bâtiment B), la rénovation des menuiseries extérieures de deux bâtiments scolaires (bâtiments 2 et B) ;

Considérant que le plan de financement est le suivant :

| PROGRAMME TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE 2020 | | | |
|--|----------------------|-----------------|----------------------|
| DEPENSES | | RECETTE | |
| Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire (bâtiment 2) | 69 800,00 € | DETR 2020 (35%) | 52 746,01 € |
| Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle (bâtiment B côté route d'Arsac) | 21 900,00 € | Autofinancement | 122 637,47 € |
| Réfection de l'isolation de l'école maternelle (bâtiment B) | 4 402,90 € | | |
| COUT TOTAL HT | 96 102,90 € | | |
| TVA 20 % | 19 220,58 € | | |
| Réfection de la toiture de l'école élémentaire (bâtiment 2 et 3) | 54 600,00 € | | |
| COUT TOTAL HT | 54 600,00 € | | |
| TVA 10 % | 5 460,00 € | | |
| COUT TOTAL HT | 150 702,90 € | | |
| COUT TOTAL TTC | 175 383 ,48 € | TOTAL | 175 383 ,48 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser M. le Maire à solliciter la DETR 2020 pour le programme travaux du groupe scolaire 2020 à hauteur d'un montant de **52 746,01 €**.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) 2020 – SECURISATION DES ECOLES – Délibération n°2020/01/02

Le rapporteur : M. Henri ESCUDERO, 1^{er} adjoint

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance portant création d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant le lancement de l'appel à projets 2020 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) programme sécurisation ;

Considérant que la sécurisation des écoles fait partie des projets d'investissement éligibles à la subvention FIPDR 2020 et que la commune d'Avensan est un porteur de projet concerné par cette subvention ;

Considérant que le projet de sécurisation des écoles comportera l'installation d'alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion », d'un portail et d'un vidéophone dans le groupe scolaire Josette Calvo ;

Considérant que le plan de financement est le suivant :

| SECURISATION DES ECOLES | | | |
|--|--------------------|------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTE | |
| Alarmes spécifiques d'alerte « attentat-intrusion » | 7 243,50 € HT | FIPDR 2020 (45%) | 5 135,68 € |
| Vidéophone | 1617,03 € HT | Autofinancement | 6 276,95 € |
| Portail | 650,00 € HT | | |
| COUT TOTAL HT | 9 510,53 € HT | | |
| TVA | 1902,10 € | | |
| COUT TOTAL TTC | 11 412,63 € TTC | | |
| TOTAL | 11 412,63 € TTC | TOTAL | 11 412,63 € TTC |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser M. le Maire à solliciter le FIPDR 2020 pour le financement de la sécurisation des écoles à hauteur d'un montant de **5 135,68 €**.

5- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR) 2020 – EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE – Délibération n°2020/01/03

Le rapporteur : M. Henri ESCUDERO, 1^{er} adjoint

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu la **loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance portant création d'un** fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant le lancement de l'appel à projets 2020 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) programme sécurisation ;

Considérant que l'équipement de la police municipale est un projet d'investissement éligible à la subvention FIPDR 2020 et que la commune d'Avensan est un porteur de projet concerné par cette subvention ;

Considérant que le projet d'investissement pour l'équipement de la police municipale comportera l'acquisition d'une caméra-piéton et d'un gilet pare-balles ;

Considérant que le plafond de subvention pour l'acquisition d'une caméra-piéton s'élève à 50 % (avec un plafond unitaire à 200 euros) et que le plafond de subvention pour l'acquisition d'un gilet pare-balles s'élève à 50 % du coût total (avec un plafond unitaire de 250 euros) ;

Considérant que le plan de financement est le suivant :

| EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE | | | |
|------------------------------------|------------|--------------------------------|------------|
| DEPENSES | | RECETTE | |
| Caméra piéton | 418,98 € | FIPDR 2020 – caméra-piéton | 200 € |
| Gilet pare-balles | 570,00 € | FIPDR 2020 – gilet pare-balles | 250 € |
| COUT TOTAL HT | 988,98 € | Autofinancement | 736,78 € |
| TVA | 197,80 € | | |
| COUT TOTAL TTC | 1 186,78 € | | |
| TOTAL | 1 186,78 € | TOTAL | 1 186,78 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser M. le Maire à solliciter le FIPDR 2020 pour le financement de l'équipement de la police municipale à hauteur d'un montant de **450,00 €**.

6- OCTROI ET ORGANISATION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE M. CHRISTOPHE JACOBS – Délibération n°2020/01/04

Le rapporteur : M. Patrick BAUDIN, le Maire

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123-35 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 11 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la demande de protection fonctionnelle du 15 janvier 2020 présentée par M. Christophe JACOBS, conseiller municipal, suite aux faits d'insultes, de menaces et de violences physiques dont il a été victime le vendredi 3 janvier 2020 à AVENSAN ;

Considérant que l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 prévoit que « la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » ;

Considérant que la collectivité publique est tenue, comme pour les fonctionnaires, de protéger les conseillers municipaux contre « les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » ;

Considérant que M. Christophe JACOBS a été victime d'insultes, de menaces et de violences physiques en qualité de conseiller municipal, dans l'exercice de ses fonctions, le vendredi 3 janvier 2020 à AVENSAN ;

Considérant que M. Christophe JACOBS demande la protection fonctionnelle de la commune dans la procédure judiciaire qu'il a engagée le 4 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- la protection fonctionnelle est accordée à M. Christophe JACOBS ;
- l'ensemble des frais de représentation en justice de M. Christophe JACOBS seront pris en charge par la commune ;

7- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SITE DE BRONTURON (SEPANSO – SOCIETE CEMEX GRANULATS SUD-OUEST – COMMUNE D'AVENSAN) – Délibération n°2020/01/05

Le rapporteur : M. Patrick BAUDIN, le Maire

Après relecture du projet de convention transmis par la société CEMEX, Monsieur le Maire propose de reporter le vote de cette délibération en raison de plusieurs points restant à négocier avec la société CEMEX et la SEPANSO.

Il est décidé, à l'unanimité, de reporter le vote de cette délibération.

8- BILAN ANNUEL D'ACTIVITES DE GESTION DES COURS D'EAU DU SMBVJCC – ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte des Bassins Versants des Jalles de Castelnau et du Cartillon (SMBVJCC) a transmis son bilan annuel d'activités de gestion des cours d'eau - année 2019 retraçant toutes les activités exercées dans le cadre des compétences qui lui sont transférées.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN prend acte du bilan annuel d'activités de gestion des cours d'eau - année 2019 établi par le SMBVJCC.

9- QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE-BOURG

La charpente est terminée. Les menuiseries sont posées. La rénovation du sol et des plafonds est en cours.

RESEAU MEDULLIEN – CACHE CACHE EN MEDOC

L'association ludique et détente et le conseil municipal d'enfants vont créer un jeu de piste familial sur notre territoire en partenariat avec la commune, la communauté de communes, l'office de tourisme Médoc plein Sud. Il sera dessiné par Mme Camille PIANTANIDA, illustratrice jeunesse.

PARENTALITE

La commune ainsi que la communauté de communes proposeront des soirées à thèmes sur notre territoire (soirées spectacle et soirées jeux).

BULLETIN MUNICIPAL

Madame Dominique FORMENT fait part au conseil municipal de son mécontentement au sujet de l'article paru dans le bulletin municipal du mois de janvier 2020 intitulé « *Changement climatique ? Ou ajustement Cyclique !* ». Il a été répondu qu'une réponse

sera apportée dans le prochain bulletin municipal au sujet de cet article qui se voulait plus humoristique que climatosceptique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

P. BAUDIN
Le Maire

H. ESCUDERO
1^{er} adjoint

B. DAULIAC
2^{ème} adjointe

D. BOURSIER
3^{ème} adjoint
(Procuration à M. Henri DUTHIN)

M. LAGOUARDE
4^{ème} adjoint

P. HOSTEIN
5^{ème} adjoint
(Procuration à Mme
Christine TRIVES)

C. CHEVALIER

C. DELORD
(Procuration à M. Henri ESCUDERO)

H. DUTHIN

D. FORMENT

J.C. GALMOT
(Absent)

Y. GOTTIS
(Procuration à Mme M.
LAGOUARDE)

C. JACOBS

M. JOURDAN
(Absente)

J.-Y. LALANDE
(Absent)

M. MOREAU

P. NURBEL
(Procuration à M. P. BAUDIN)

F. PIENS

C. TRIVES